

Direction départementale des Territoires

Service Environnement et Risques
Bureau forêt, chasse, nature
ddt-contribution-environnementale@cher.gouv.fr

Bourges, le 17 mai 2023

MOTIVATIONS

de l'arrêté préfectoral autorisant l'utilisation de banderoles à l'occasion de battues aux grands gibiers 2023-2024

Le projet d'arrêté préfectoral a fait l'objet d'une procédure de consultation du public du 11 avril au 2 mai inclus.

L'autorité administrative qui prend la décision rend publique, par voie électronique, la synthèse des observations du public, ainsi que les motifs de la décision.

Il ressort de cette consultation qu'aucune personne ne s'est prononcée sur ce projet d'arrêté.

Pour information, les membres de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS), qui s'est réunie le 5 mai 2023, ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce projet d'arrêté.

Aucune modification n'a été apportée au projet d'arrêté suite à la consultation du public.

Le préfet, Pour le préfet et par délégation, Le directeur départemental,

signé

Eric DALUZ